

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre mars, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GERBE Sylvie, GOUMY Pascal, LE COSQUER Bernard, CHRETIEN Jean-Pierre, STREITH Aline, PRIEUR Patrick, GRANDJEAN Roland, LUCAND Serge et DEAT Dominique

Absentsexcusés : VENTAX Catherine (procuration à GERBE Sylvie), GALLO Sylvie (pouvoir à GOUMY Pascal), BRIQUET Marie (pouvoir à LE COSQUER Bernard), LAVEST Hervé et MICHEL Nathalie

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 13

Secrétaire de séance : STREITH Aline

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2019

Ordre du jour :

1. Comptes administratifs 2018
2. Affectation des résultats 2018
3. Approbation des comptes de gestion 2018
4. Fonds d'Intervention Communal (FIC) départemental : programmation 2019-2021
5. Riom Limagne et Volcans : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
6. Divers

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 4 février 2019 : approuvé à l'unanimité

1 à 3 - Finances : Comptes administratifs - Comptes de gestion 2018 - Affectation des résultats 2018

1 - Délibération n° 2019-09- Comptes administratifs 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'année 2018 dressé par M. MELIS Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés (19/02/2018)	187 448.73			91 787.17		- 95 661.56
Résultats affectés (19/02/2018)						
Opérations de l'exercice	308 359.29	507 460.78	991 925.54	1 116 860.12	1 300 284.83	1 624 320.90
TOTAUX	495 808.02	507 460.78	991 925.54	1 208 647.29	1 300 284.83	1 528 659.34
Résultats de clôture	11 652.76			216 721.75		67 213.66
Restes à réaliser	215 400.00	45 057.00	-	-	215 400.00	45 057.00
TOTAUX CUMULES	711 208.02	552 517.78	991 925.54	1 208 647.29	1 515 684.83	1 573 716.34
RÉSULTATS DEFINITIFS	- 158 690.24			216 721.75		58 031.51

COMPTE ADMINISTRATIF - SERVICE ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés (19/02/2018)	13 364.44		3 823.50		17 187.94	-
Résultats affectés 19/02/2018)	-				-	
Opérations de l'exercice	37 818.76	25 879.74	21 307.41	46 738.81	59 126.17	72 618.55
TOTAUX	51 183.20	25 879.74	25 130.91	46 738.81	76 314.11	72 618.55
Résultats de clôture	. - 25 303.46			21 607.90	3 695.56	
Restes à réaliser	-	-			-	-
TOTAUX CUMULES	51 183.20	25 879.74	25 130.91	46 738.81	76 314.11	72 618.55
RESULTATS DEFINITIFS	. - 25 303.46			21 607.90	3 695.56	

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 04/03/2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Commentaires et Informations complémentaires :

- Recettes de fonctionnement : les diminutions par rapport à l'année précédente correspondent essentiellement à la suppression de l'aide de l'Etat pour les contrats aidés, la baisse des dotations, pas d'encaissements de taxe sur la cession des terrains devenus constructibles. Les augmentations proviennent des impôts locaux
- Dépenses de fonctionnement en augmentation : maîtrise possible pour certaines en 2019, d'autres sont incompressibles. Dépense supplémentaire de 25 000 €/an, à partir de 2018 pendant 5 ans pour rembourser la taxe sur la cession des terrains indûment perçue
- Investissements pour économies d'énergie à étudier.
- le service assainissement sera de compétence communautaire à partir du 1er janvier 2020. Les travaux à réaliser en fonction du diagnostic du réseau sur la commune réalisé par SAFEGE seront à demander à RLV.

2 - Délibération n° 2019-10a- Affectation du résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2018 - Budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu, ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs : 91 787.17 €

- au titre de l'exercice arrêté un excédent de 124 934.58 €

Soit un résultat à affecter de 216 721.75 €

Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser fait apparaître un Excédent de 11 652.76 €

Considérant que les restes à réaliser d'investissement en recettes s'élèvent à 45 057 € et en dépenses à 215 400 €

1°) Dit que le besoin de financement est de 158 690.24 €

2°) Décide l'affectation suivante :

- **report de l'excédent d'investissement (à la ligne 001) en recettes de la section d'investissement : 11 652.76 €**

- **affectation à la section d'investissement (article 1068) pour 158 690.24 €**

- **affectation du solde disponible (à la ligne 002) en recettes à la section de fonctionnement pour 58 031.51 €.**

2 - Délibération n° 2019-10b - Affectation du résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2018 – Budget annexe du service assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu, ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de
fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs : Déficit :	3 823.50 €
- au titre de l'exercice arrêté : Excédent :	25 431.40 €
Soit un excédent de fonctionnement pouvant être affecter de :	21 607.90 €

Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement, fait apparaître un
déficit de 25 303.46 €

Considérant que les restes à réaliser d'investissement en recettes s'élèvent à 0 € et en
dépenses à 0 €

1°) Dit que le besoin de financement est de 25 303.46 €

2°) Décide l'affectation suivante :

**- Report du déficit d'investissement (à la ligne 001) en dépenses de la section
d'investissement 2019 : 25 303.46 €**

- affectation à la section d'investissement (article 1068) pour 21 607.90 €

**3 - Délibération n° 2019-11 – Approbation des comptes de gestion dressés par le
receveur – Budget principal et budget annexe assainissement – Année 2018**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions
modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des
dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes,
les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur
accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif,
l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des
soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et
celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31
décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les
différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par le
Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation
ni réserve de sa part.

4 - Fonds d'Intervention Communal (FIC) départemental : programmation 2019-2021

Délibération n° 2019-12

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental a adopté le nouveau
dispositif du Fonds d'Intervention Communal (FIC) pour les années 2019-2021.
Le tableau de programmation des communes est à renvoyer avant le 15 mars
2019.

La dépense subventionnable maximum 2019-2021 est de 450 000 € HT.

Le taux d'intervention hors Coefficient Départemental de Solidarité est de 20 %.

Le Coefficient Départemental de Solidarité pour Enval est de 0,76.

Compte tenu de l'évolution des effectifs, une réflexion est engagée pour une
restructuration du groupe scolaire : extension de la salle de restauration,
restructuration de la salle de motricité, création d'un espace pour le centre de
loisirs, réaménagement d'une partie des extérieurs ...

Les élus chargés des affaires scolaires, les enseignants et l'équipe d'animation
ont défini les besoins et une étude de faisabilité a été demandée au cabinet
d'architectes ADquat Architecture. L'estimation est de 770 000 € HT.

Le FIC pouvant porter sur les bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose
d'inscrire ce projet sur la programmation 2021 et de ne rien inscrire pour les
années 2019 et 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour inscrire ce projet en 2021. La commune pourrait prétendre à une subvention FIC du conseil départemental de 68 400 € (450 000 € x 20 % x 0,76).

5 - Riom Limagne et Volcans : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Délibération n° 2019-13

Par courrier reçu le 18 février 2019, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) nous a notifié le Rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion du 7 février 2019.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 31 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'E.P.C.I.) émet un avis favorable.

La CLECT a traité, les flux financiers engendrés par les transferts de compétences (restitution de RLV vers les communes membres ou transferts des communes vers RLV).

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- Le transport public des élèves des écoles primaires et maternelles (liaisons entre les écoles et la piscine communautaire Béatrice HESS, liaisons entre les écoles et les autres sites communautaires),
- Le transfert de la compétence « *Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* »,
- L'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (SIAD) pour les communes de Volvic et Chatel-Guyon,
- L'Espace Naturel Sensible (ENS) de Pulvérières,
- L'adhésion à la Mission Locale,
- Les interventions musicales dans les écoles,
- Les interventions sportives dans les écoles,
- Le réseau de lecture publique,
- Le maintien à domicile des personnes âgées (portage de repas et aide à domicile) pour les communes de Pulvérières, Sayat et Saint-Ours-Les-Roches,
- Le transport public de voyageurs pour les communes de Sayat et Saint-Beauzire.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 7 février 2019,

Vu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées joint au dossier et consultable en mairie.
- Dit que cette décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

6 – Divers

1°) Achat parcelle ZA 269 à Mme CHOMARD

Délibération n° 2019-14

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une cession gratuite de terrain dans le cadre d'une construction, un document d'arpentage a été établi mais il n'y a pas eu d'acte notarié.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section ZA n° 269, d'une superficie de 88 m² appartenant à Mme CHOMARD Martine.

Il propose de régulariser la situation en intégrant cette parcelle dans un acte notarié actuellement en cours avec Mme CHOMARD pour la vente de son terrain cadastré section ZC 349 au lieu-dit Les Clos.

Le prix proposé est l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2°) Diverses informations et tour de table

- **Riom Limagne et Volcans / Elections** : Christian MELIS a été élu 3^{ème} vice-président chargé des transports suite à la démission de Nicolas WEINMEISTER.
- **Immeuble ROUDEL** : Les conventions sont signées avec l'EPF-Smaf pour une mise à disposition temporaire d'une partie du bâtiment pour l'activité de l'association « Un café pour Enval » et d'une partie à l'étage à usage locatif. Les devis pour les travaux d'électricité sont validés, les travaux vont débuter. Contrôles à faire réaliser pour la partie logement.
- **Journée de l'Environnement** : samedi 6 avril
- **SIARR (syndicat d'assainissement)** : SUEZ a été retenu comme délégataire pour 5 ans. Pas d'augmentation prévue pour la surtaxe d'assainissement.
- **Riom Limagne et Volcans / Environnement** : A l'étude, le devenir de l'étang de Pulvérières dont la gestion qui était communale revient à RLV. Semaine européenne de Développement Durable avec propositions d'animations. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : Budget : 500 000 €
- **Riom Limagne et Volcans / Transport** : en cours de discussion, la tarification sociale et solidaire, avec prise en compte des ressources suivant les barèmes de quotient familial appliqués par la CAF, tarif préférentiel à partir de 2 enfants, abonnement réduit pour les jeunes de – 26 ans. La création d'abris-bus serait nécessaire dans plusieurs secteurs (exemple Espace Mozac).
- **AFUL Basse-Garde** : avenant à la convention en cours de préparation
- Centre Communal d'Action Sociale : organisation de visio-conférences : essais à l'espace culturel concluants. Réunion d'information « Chèque Energie » le 11 mars.
- **Circulation** : Rendez-vous avec le service départemental des Routes le 6 mars (Christian Mélis et Bernard Le Cosquer)
- **Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : en attente du PLU intercommunal. Une modification sera proposée pour la zone AUg1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Signatures :

MELIS Christian		PRIEUR Patrick	
GERBE Sylvie		GRANDJEAN Roland	
GOUMY Pascal		LAVEST Hervé	
VENTAX Catherine		MICHEL Nathalie	
LE COSQUER Bernard		LUCAND Serge	
CHRETIEN Jean-Pierre		BRIQUET Marie	
STREITH Aline		DEAT Dominique	
GALLO Sylvie			